



Veurey, le 19 décembre 2006

Monsieur Henri-Pierre GUILBERT  
Président Directeur Général

LE DAUPHINE LIBERE

Objet : Discrimination syndicale

Monsieur,

Depuis quelques temps, nous constatons que la Direction Industrielle pratique une discrimination envers des salariés syndiqués, élus et représentants. Leur seule faute est d'être apparentés à la CGT.

Nous vous rappelons que ces faits sont passibles des tribunaux et nous vous demandons d'y remédier.

Nous sommes à votre disposition pour prouver nos dires lors d'une entrevue que vous voudrez bien nous octroyer.

Veillez recevoir, M. le Directeur, l'assurance de nos meilleures salutations

Daniel CAPPADORO  
Secrétaire Général  
FILPAC-CGT Dauphiné Libéré

Copies : Inspecteur du Travail  
Affichage